"La Vierge à l'enfant et plusieurs saints"



Tableau, copie par Rican, du peintre italien Titien (1488-1576)

Don de l'Etat en 1890, Toujours présent dans l'église de La Mancellière-sur-Vire.

Le maire (1881-1892) de La Mancellière, Jean HUET, profitant de la visite que devait faire le ministre de l'Intérieur à St Lô à l'occasion du Concours régional organisé dans cette ville, formule une demande d'un tableau pour décorer l'église.

Pour une raison qu'on ignore le ministre n'est pas venu. C'est le Préfet qui transmet la demande par lettre du 3 juillet 1890 au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Des minutes émanant de ce ministère sont adressées au Garde des sceaux ministre de la justice et aux Cultes (sic) pour avis.

Le sénateur de la Manche Morel (conseiller général de St James et ancien député) appuie la demande en écrivant au ministre de l'Instruction publique et beaux-arts.

Le 9 août 1890 le ministre de l'instruction publique et beaux-arts arrête :

La copie exécutée par M Rican d'après le tableau de Titien "La vierge et plusieurs saints" est attribuée à titre de dépôt à la commune de La Mancellière (Manche) pour décoration de l'église de cette commune.

Une lettre est adressée au conservateur pour expédier le tableau contre remboursement des frais d'encadrement, d'emballage et de transport

Des lettres sont adressées aux sénateur et Préfet les informant de cette attribution.

Le Préfet, par lettre du 23 août au directeur des Beaux-arts, demande le montant de ces frais, et attire l'attention que cette commune de 400 âmes n'a que 288 F. de revenu ordinaire et la fabrique (paroisse) n'a qu'un budget presque nul, donc dans l'impossibilité d'acquitter une dépense relativement élevée. Il demande une exonération au moins d'une partie de ces frais.

Une note du ministère adressée au préfet précise que les frais d'encadrement représentent une somme de 60 F., et 80 F. pour l'emballage et le transport que la commune devrait s'engager à prendre à sa charge. Il sollicite l'avis du préfet sur ce sujet.

Le ministre fait rechercher s'il n'y a pas une vieille bordure à restaurer à peu de frais.

Une délibération du conseil municipal de La Mancellière (2 octobre) demande au ministre d'accorder gratuitement le tableau.

Mais en dessous de cette délibération le maire, J. Huet, propose de prendre en charge personnellement les frais de transport et d'emballage.

Cette demande est transmise par le préfet, le 11 octobre, en appuyant la demande. Il précise que l'envoi doit être fait à l'adresse '' La Mancellière arrondissement de St Lô car le département de la Manche ayant une autre commune du même nom, sise arrondissement de Mortain''. (Ce n'est que 3 ans plus tard que le complément ''sur-Vire'' fut ajouté à La Mancellière)

Une note de la direction des beaux-arts résume la situation, et se termine par la prise en charge de l'encadrement du tableau par l'administration.

Le ministère, par lettre au préfet, confirme cette prise en charge exceptionnelle des frais en présence de la généreuse initiative du maire.

Un mémoire détaille les frais d'emballage : une caisse en bois blanc de 1.73 x 1.54 et 0.16 de profondeur pour 17,84 F ... total 30,08 F. Auquel s'ajoutent 0.62 F. pour les honoraires du vérificateur, A HESSE, architecte-vérificateur des bâtiments civils et beaux-arts.

Avec le récépissé que le maire doit retourné à la direction des beaux-arts est joint le détail des frais payés contre remboursement 30,70 F. pour l'emballage et 10.80 F. pour le transport ; soit presque moitié moins que ce qui avait été estimé.

D'autres notes, mémoires et récépissés informent les différents intervenants de l'expédition du colis, des frais à la charge du maire, de la réception et paiements.

Sans oublier la lettre (18 janvier 1891), de remerciement, gratitude et reconnaissance du maire adressée au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Au total 25 documents d'une ou 2 pages ont été nécessaires pour que cette demande aboutisse, et sans doute davantage car il semble qu'il devait y avoir des échanges de courriers entre le maire, le préfet et le sénateur.

Aujourd'hui le tableau est bien présent dans l'église de La Mancellière-sur-Vire, avec une inscription mentionnant son origine.

Les documents sus visés se trouvent aux Archives Nationales sous la cote :

F/21/4393 Mancellière-sur-Vire (La) église 1890-1891.

Un merci tout spécial à ma cousine Nicole, qui découvrant ce document a eut l'heureuse initiative de prendre les 30 photos et de me les ramener.

Bernard Leconte



Et celui-ci, présent aussi dans notre église, sans doute moins célèbre, anonyme, sans père connu, sans histoire...

D'où nous vient-il

Qui pourra nous le dire?